



# CAMPAGNE DE COMMUNICATION LA LUTTE CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE AU CAMEROUN EN 2016



*Léon Bernard GARA*

*Chef de la Cellule de Communication*

*Ministère de L'Élevage, des Pêches et des Industries Animales -  
Yaoundé – Cameroun*

**Tunis, Tunisie, le 27 juin 2018**



# PLAN


- QUOI ?
- POURQUOI ?
- OÙ ?
- POUR QUI ?
- PENDANT COMBIEN DE TEMPS ?
- QU'EST-CE QUI A FONCTIONNÉ ?
- QU'EST-CE QUI N'A PAS FONCTIONNÉ ?
- CARTOGRAPHIE DES ZONES TOUCHÉES

# QUOI ?

- informer l'opinion publique et les producteurs sur le dispositif de communication et de sensibilisation des acteurs pour la lutte contre l'influenza aviaire depuis sa survenance le 22 mai 2016.
- rassurer sur la justesse et les bénéfices des opérations de lutte ;
- Informer les acteurs sur la poursuite de la mise en place d'un dispositif garantissant la production saine des produits avicoles dans des conditions satisfaisantes de biosécurité ;
- réduire le déficit d'informations autour de la lutte contre la grippe aviaire (beaucoup de journalistes maîtrisaient la maladie) ;
- renforcer et consolider les actions du MINEPIA dans sa mission d'appui et d'encadrement des acteurs ;
- gérer la crise incluant la prévention et la lutte contre la dissémination ;
- favoriser la collaboration et la participation de tous aux niveaux national et



# POURQUOI ?

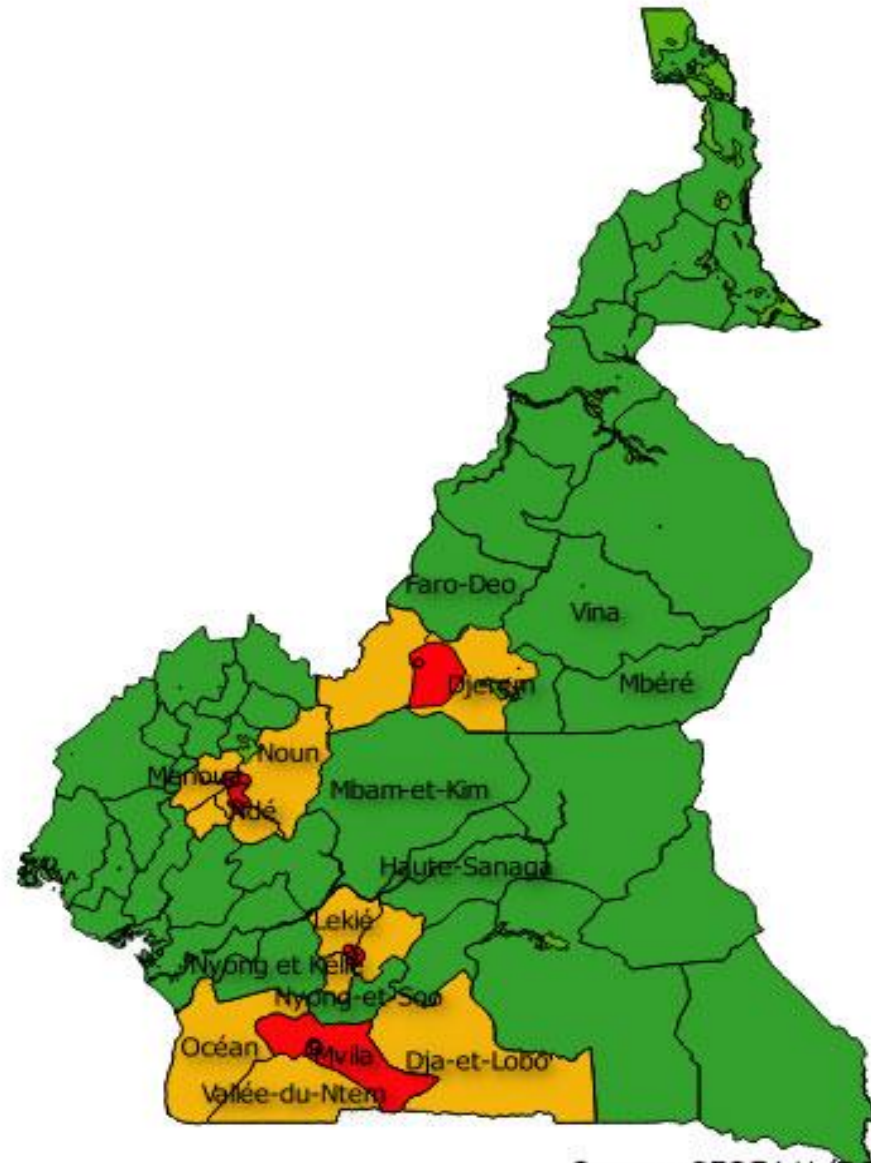
- apporter aux acteurs, des informations nécessaires à la protection du cheptel national, pour éviter la propagation de la maladie ;
  - susciter le changement de comportement des producteurs, des consommateurs et de tous les acteurs intervenant dans la filière ;
- 

# OÙ ?

- Les zones d'infection délimitées par un arrêté ministériel du 26 mai 2016 ; et trois autres arrêtés de trois gouverneurs de régions (Ouest, Sud et Littoral) : cinq départements dans quatre régions ;
- Les marchés avicoles.

# Zones touchées et zones de surveillance (juin 2016)

-  Zones de protection
-  Zones de surveillance
-  Zones indemnes



SOURCE : RESCAM/DBV/MINEPIA, 2016

# POUR QUI ?

- Les producteurs avicoles (le président de l'IPAVIC);
- Les consommateurs ;
- Les revendeurs des produits avicoles ;
- Les provendiers ;
- Les plumeurs ;
- La société civile ;
- La communauté scientifique ;
- Les vétérinaires et structures de santé publique ;
- Le grand public ;
- Les medias nationaux et internationaux ;
- Les pays voisins, les ambassadeurs, les organisations internationales et les bailleurs de fonds.

## PENDANT COMBIEN DE TEMPS ?

- Dès le 23 mai, date de la connaissance du foyer, deux jours après (volonté de dissimuler le problème) ;
- Jusqu'en septembre. (Survenance d'autres foyers à Bafoussam ;Ebolowa, Meiganga,,



# CONSEILS PRATIQUES/MESSAGES

Le ministre de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales informe les éleveurs, les accoueurs et tous les acteurs de la filière avicole que le virus H5N1 de l'influenza aviaire existe et a été détecté au Cameroun et confirmé par le Laboratoire National Vétérinaire (LANAVET). Il les invite par conséquent à observer strictement et à mettre en place les mesures de biosécurité ci-après au sein de leur exploitation :

## 1) Que faire pour protéger sa ferme lorsqu'aucun cas n'est recensé dans votre Région ?

### Mesures d'isolement :

- Ne recevoir que des volailles de sources fiables et disposant d'un certificat sanitaire vétérinaire.
- Limiter l'introduction de nouvelles volailles dans le troupeau.
- Séparer les nouvelles volailles ou celles qui reviennent de foires et marchés et les garder sous observation pour au moins 2 semaines avant de les introduire dans le reste du troupeau.

Suivre strictement un vide sanitaire entre deux bandes

### Mesures sanitaires :

- Nettoyer et désinfecter régulièrement les bâtiments, les poulaillers, les équipements de travail et les véhicules.
- Enfouir les oiseaux morts et les œufs endommagés.
- Utiliser des cageots en plastique (plus faciles à nettoyer) pour le transport des volailles. .
- Nettoyer et désinfecter les cageots au retour du marché avant nouvelle utilisation

## Gestion de la santé du troupeau :

- Surveiller quotidiennement la santé du troupeau.
- Signaler immédiatement toute mortalité et signe de maladie de volailles aux services du MINEPIA.
- Faire recours aux services vétérinaires pour la mise en œuvre des mesures de prévention
- Tenir des registres quotidiens sur la santé de l'élevage, y indiquer les niveaux de production, les préoccupations relatives à la santé ainsi que les traitements et vaccins administrés.

### 1) Que faire pour protéger sa ferme lorsque des cas sont recensés dans la Région ?

- Garder vos volailles dans un environnement clos.
- N'acheter et n'introduisez aucun nouvel animal dans votre ferme.
- N'autoriser l'accès de votre ferme qu'aux personnes indispensables avec une application stricte des mesures de biosécurité ;
- Nettoyer la cour, le bâtiment, les équipements et les véhicules régulièrement.
- Stocker le fumier.
- Protéger l'eau et l'aliment de volaille - ils attirent les oiseaux sauvages et les ravageurs.

Nettoyer avec un détergent avant de désinfecter tout matériel, équipement et véhicule. **Contrôle de la circulation :**

- Interdire l'accès des visiteurs dans la ferme.
- Instituer une désinfection systématique des chaussures et des mains. Imposer le port des vêtements et chaussures propres à la ferme pour toute personne avant d'accéder à l'exploitation.
- Protéger les volailles du contact avec les oiseaux, les rongeurs, ou d'autres animaux.
- Tenir des registres sur les déplacements des personnes, des animaux et des équipements qui arrivent sur les lieux ou les quittent.
- Veiller à ce que tous les fournisseurs et autres visiteurs se conforment aux mesures de biosécurité.
- Interdire formellement l'accès à la ferme aux commerçants de volaille et clients de litière



1) **Que faire en cas de forte mortalité dans votre ferme ?**

- Placer les oiseaux morts dans des sacs immédiatement.
- Informer immédiatement les services vétérinaires.
- Enfouir dans une profondeur d'au moins un mètre après avoir recouvert les carcasses de chaux vive après la visite des services vétérinaires.
- Ne jamais vendre ou donner ces oiseaux ou leurs œufs, même s'ils ont l'air en bonne santé !!

**NUMERO D'APPEL GRATUIT : 1520**

# QU'EST-CE QUI N'A PAS MARCHE ?

- Peur et confusion dans la population ;
- Pesanteurs politiques ;
- Résistance de certains producteurs à appliquer les mesures ;
- Refus manifeste des éleveurs, déplumeurs, vendeurs de suivre les consignes ;
- Tentatives de manipulation des populations relayées par la presse (un éleveur qui se serait suicidé et ressuscité plus tard) ;
- Consommation du poulet, oui/non ? ; banalisation de la maladie du fait des croyances socioculturelles ;
- Interprétations diverses des mesures prises ou à prendre par les vétérinaires du secteur public et/ou privé);
- Difficultés à disposer des moyens financiers et logistiques ;
- Publications fantaisistes dans les réseaux sociaux.

# QU'EST-CE QUI A MARCHE ?

- Points de presse gouvernement (MINEPIA (communicant- **ERADIQUER** et non **CONTROLLER**), MINSANTE et MINCOM) ; du MINEPIA ; interventions de la DSV dans les médias ;
- Dossier de presse ;
- Rencontre du ministre avec certains organes de presse – Exposé sur la grippe aviaire et sur sa situation dans le monde ;
- Plusieurs émissions de *Protéines animales* consacrées à la situation ;
- Intégration de WAHIS dans la gestion des médias ; utilisation des différents outils et des réseaux sociaux (whatsapp, facebook, youtube, twitter) ;
- Renforcement du RESCAM, Réseau d'Epidémiosurveillance à la DSV – bulletin d'infos ;
- Infiltration des plateformes des producteurs (whatsapp notamment) ;
- Intégration du pdt de l'IPAVIC au sein de la cellule de crise ;
- Les producteurs, coopératifs vis-à-vis des mesures de biosécurité notamment après la déclaration du dernier foyer dans la zone d'infection; les opérations d'abattage et de nettoyage se sont avérées efficaces en conformité avec les normes de l'OIE ; d'où organisation effective du SAVI (2) en octobre 2016) ;
- La population (consommateurs) s'est montrée compréhensive et coopérative (dénonciation) vers la fin, les producteurs aussi (**Ouembe**) ;
- L'implication des secteurs public et privé (Ordre des vétérinaires) dans l'application de l'arrêté ministériel ;
- Le réseautage et l'accès aux médias nationaux et internationaux facilité ;
- Affiches, spots rtv, publication des messages dans les journaux, plateaux TV et radio, ITW presse (VA et VF),,,,
- Budget disponible

# LEÇONS TIRÉES

- Les producteurs et autres acteurs ont pour l'essentiel assumé et pris leurs responsabilités même si certains sont restés longtemps sceptiques en criant au complot (ferme Ouembe) ;
- Le RESCOM doit convaincre le ministre et les autorités et surtout S'IMPOSER ;
- Cours de com en interne (Directeurs et DREPIA)- les 7 C - et utilisation des réseaux sociaux ;
- Collecte et partage réguliers d'informations crédibles en interne et en externe ;
- Adaptation des informations à la situation et aux mythes qui circulent (rappel interdiction de poulets,,,) ;
- Organisation des producteurs ;
- Réglementer davantage la filière : trop de petits élevages dans et autour des agglomérations :

SU'USE

MERCI

THANK YOU